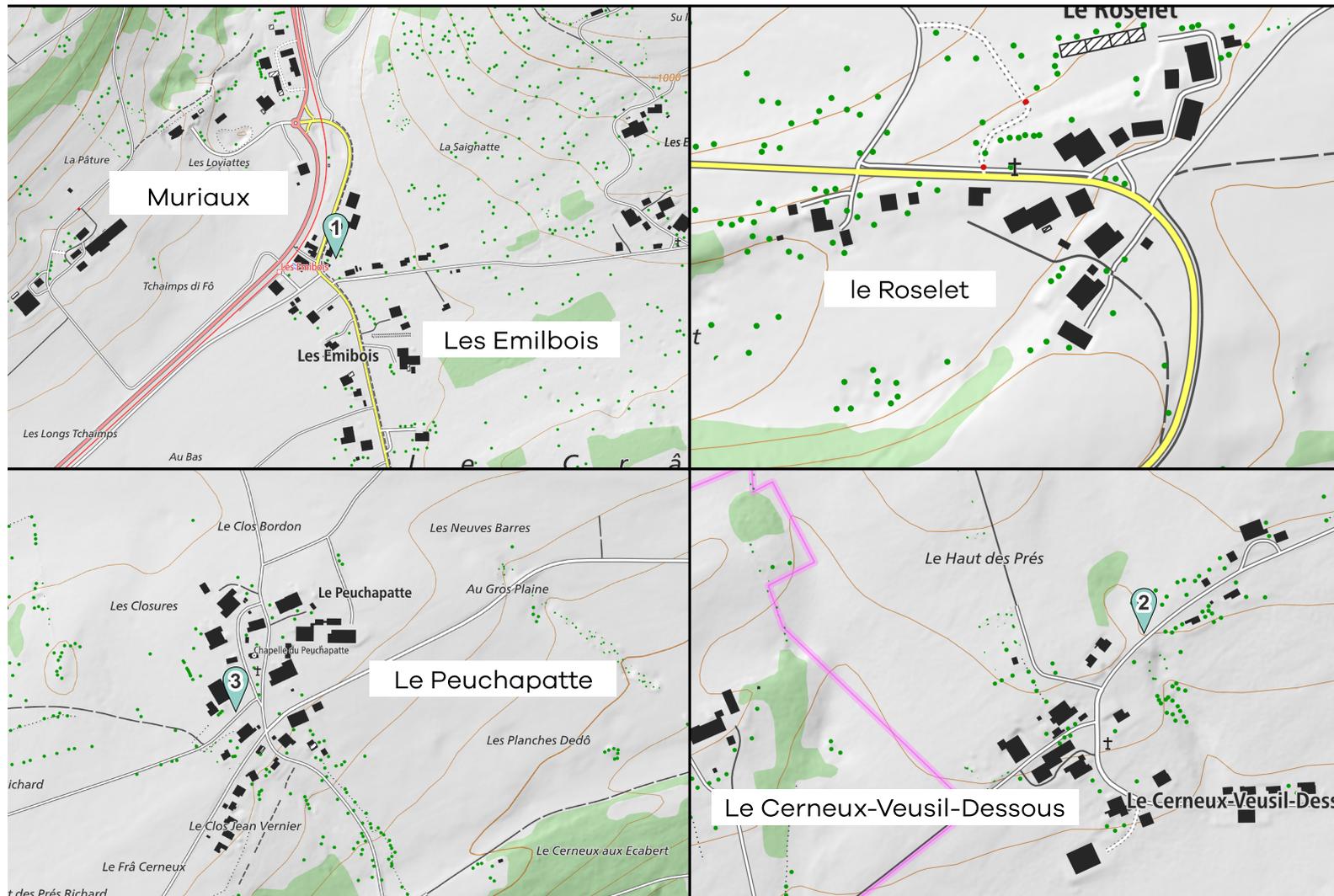




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Muriaux

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon/mes **CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE**

La taxe au sac est en vigueur dans toutes les Franches-Montagnes. Moloks à disposition à Muriaux, Ecopoints aux Emibois, au Cerneux-Veusil et au Peuchapatte. Ouverts tous les jours de 07h30 à 20h00 sauf le dimanche.

Tous les déchets ménagers sont à déverser dans des sacs taxés et seuls ces derniers seront déposés dans les moloks.

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

1 - Les Emibois : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, piles

2 - Le Cerneux-Veusil : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu

3 - Le Peuchapatte : verre, boîtes de conserve, alu

INFORMATIONS

Ce MEMODéchets est unique et valable pour toutes les zones de la commune.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Lien par QR-Code



Contact et infos

Secrétariat communal
Muriaux 31
2338 Muriaux
032 951 19 06
commune@muriaux.ch
www.muriaux.ch

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour ramener au magasin tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

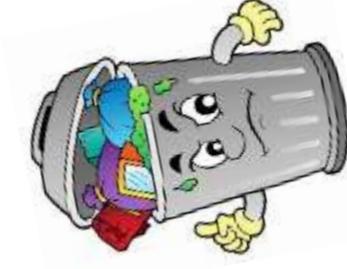
Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Comment faire encore mieux dans le tri de nos déchets ?



« Ne pas trier correctement,
c'est ruiner l'effort des autres ! »



Toutes vos idées ou suggestions pour une amélioration dans le tri ou la collecte sont les bienvenues.



Vous pouvez les adresser simplement à :

commune@muriaux.ch

Le tri des déchets par chacun est essentiel pour assurer au mieux une stabilité des coûts et pour préserver notre environnement.

Pour maintenir cet objectif, la rigueur constante de chaque utilisateur est importante.

Merci à tous de votre participation active

Gazon – Compost – Déchets Verts

Une convention a été signée avec la commune de Saignelégier et vous pouvez sans autre y acheminer vos déchets verts :



Place de compostage « La Roche Percée » à Saignelégier

Ce qui est accepté :

Epluchures, coquilles d'œufs, marc de café, fleurs et déchets de jardin, gazon, coupes de haies, branches et arbustes (max. 20 cm de diamètre), feuilles mortes.

Ce qui est interdit :

Restes de repas, litières d'animaux, cendres de cheminée, balayures, mégots, cartons, plastiques, feuilles de ménage, couches, déchets de menuiseries.

Les sacs en plastique, vaisselle et emballages recyclables ainsi que les sacs biodégradables sont interdits.

Le dépôt de matériaux inertes est également interdit.

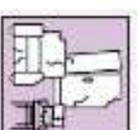
Le compost n'est pas une poubelle !

Ne mettez donc pas au compost ce que vous ne voudriez pas voir dans votre jardin.

Le déversement en forêt ou dans le pâturage communal de gazon, compost, fleurs ou déchets verts est **interdit et irrespectueux**, de plus cela peut être fatal aux animaux !

2°

Déchets encombrants aux Embois uniquement



samedi matin 16 mars de **09h à 11h**
mercredi après-midi 28 août de **16h à 18h**
samedi matin 09 novembre de **09h à 11h**

Deux bennes à disposition : merci de séparer au mieux les parties combustibles des parties métalliques.

Ce qui est accepté :

- ✓ Déchets ménagers encombrants combustibles et non combustibles (ferraille).
- ✓ Uniquement les déchets trop volumineux pour être mis dans un sac taxé de 110 litres.
- ✓ Les déchets inertes ou de chantier, en petite quantité dont le volume ne dépasse pas un demi-m³

Ce qui est interdit :

- × Déchets non récupérables de petite taille (mettre dans un sac taxé)
- × Débarras de logements
- × Déchets spécifiques d'entreprises et d'artisans
- × Déchets provenant de chantier de démolition et/ou transformation

Plastiques agricoles



mercredi après-midi de **16h à 17h**
24 janvier - 20 mars - 15 mai - 20 novembre

Récottes destinées uniquement aux plastiques de balles de silo, filets, ficelles de bottes et sacs d'aliments. Les big-bags et autres sacs seront éventrés par le propriétaire avant leur dépôt dans le camion afin de vérifier l'absence d'autres matériaux indésirables !

3°



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes
Tous les déchets ménagers sont à déverser dans un sac à ordures taxé des FM, lequel sera déposé dans les moloks. Selon collecte périodique.



Déchets compostables ménagers
A composter individuellement ou possibilité des les acheminer à la place de compostage "La Roche Percée" à Saignelégier. Voir détail annexé page 2°.



Déchets inertes (petites quantités)
Vitres, pots, pierres, tuiles, petits déchets de chantier - avec les encombrants si volume jusqu'à un demi-m3 au max. Au-delà, contacter à Celtor à Tavannes - 032/481 42 62.



Papier en vrac
Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois et au Cerneux-Veusil. Retirer préalablement les ficelles, plastiques et agrafes.



Déchets de jardin
Possibilité d'acheminer vos déchets de jardin et gazon à la place de compostage "La Roche Percée" à Saignelégier. Il est strictement interdit de les déverser en forêt ou dans les pâturages ! Voir détail annexé page 2°.



Textiles et chaussures
Conteneur à l'Ecopoint des Emibois ou lors des collectes de textiles en bordure de route cantonale.



Carton propre
Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois et du Cerneux-Veusil, pour carton propre en vrac et compacté. En aucun cas avec les ordures ménagères !



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé. (Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Flacons en plastique avec bouchon
A rendre aux points de vente ou avec les ordures ménagères dans un sac taxé FM.



Dépouilles d'animaux
Déchets carnés, Montfaucon, 032/955 10 25. Heures d'ouvert. : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30. Transports des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



Verre
Benne à disposition aux Emibois, du Cerneux-Veusil et au Peuchapatte. Pas de séparation de couleur. Les verres de voitures sont interdits !



Déchets encombrants combustibles
Ramassage 2024 : Selon horaire annexé page 3°
Séparer les parties métalliques des objets combustibles. Les frigos et les congélateurs ne sont pas pris en charge, ni les pneus autos et batteries. **Pas de dépôt la veille !**



Sagex
Avec les ordures ménagères dans un sac taxé FM. Les grandes quantités peuvent être acheminées lors du ramassage des encombrants.



Bois
Ramassage avec les encombrants combustibles.



Aluminium et boîtes de conserve
Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois, du Cerneux-Veusil et du Peuchapatte.



Ferraille (objets métalliques)
Ramassage 2024 : Selon horaire annexé page 3°
Séparer les parties combustibles des objets métalliques. **Pas de dépôt la veille !**



Aérosols
Se référer à l'indication de l'emballage, avec l'alu ou avec les déchets ménagers dans un sac taxé FM. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Déchets spéciaux des ménages
Collecte sur parking Landi à Saignelégier le 1er lundi de chaque mois de 16h à 18h. Renseignements : Office de l'environnement, tél. : 032 420 48 00.



Huiles minérales et végétales
Ecopoint Les Emibois. **Merci de contrôler le déversement de votre huile jusqu'à la fin et ne pas abandonner vos fûts sans surveillance !**



Plastiques agricoles
Ramassage 2024 : Selon horaire annexé page 3°
A acheminer le jour même aux Emibois. Les plastiques seront éventrés par le propriétaire avant le dépôt dans le camion.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255 20 00.



Pneus
A rendre aux points de vente ou contacter Pascal Sester au 079/210 87 82.



Piles et accumulateurs
A rendre aux points de vente. Pour les petites piles, bac à l'Ecopoint des Emibois.



Appareils électriques et électroniques
A rendre aux points de vente ou à déposer à l'Ecopoint des Emibois. Les frigos et congélateurs ne sont pas pris en charge et doivent être remis dans les points de vente.



Médicaments
A rendre aux points de vente ou dans les pharmacies.



Fenêtre (cadre et verre)
A assimiler aux déchets inertes ou de chantier : Celtor à Tavannes - 032/481 42 62. En aucun cas avec les déchets encombrants.



PET
A rendre aux points de vente. Pas de conteneur à disposition aux Ecopoints.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Avec les ordures ménagères dans un sac taxé FM.



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères, dans un sac taxé FM. En aucun cas avec le carton ou les encombrants.



Capsules Nespresso (aluminium)
A rendre aux points de vente. Ne pas déverser dans la benne alu ! Pas de conteneur à disposition.



Champignons



Le site Internet Vapko.ch vous renseignera sur tous les contrôleurs officiels que vous pouvez contacter.

Le plus proche est :

Martial Farine,

Au Jourez 29, 2336 Les Bois

A contacter au Tél. 079/ 710 01 68

Nids de guêpes



Amstutz Désinfection, Tavannes

Aurélien Amstutz

Tél. 079/ 789 23 81

E-mail : evilard86@gmail.com

Egalement désinsectisation de divers insectes et autres traitements

Robidog



Plusieurs robidogs sont désormais à disposition de nos amis les chiens.

Déchets ménagers



A déverser préalablement dans des sacs à ordures officiels FM taxés et fermés avant d'être déposés dans les moloks.

Aucun déchet ne sera déposé en vrac ou hors d'un sac taxé FM dans les moloks !

Papier



A déposer en vrac dans les bennes uniquement le papier propre, sans agrafe, ficelle, ni plastique.

Ce qui n'est pas admis :

Les papiers « sales » tels essuie-tout, mouchoirs, papiers cadeaux plastifiés, papiers sulfurisés, papiers cadeaux, couches, etc...sont à mettre dans un sac taxé.

Carton



A déposer dans les bennes uniquement les cartons propres, pliés au maximum, en vrac, sans agrafe, ficelle, ni plastique.

Ce qui n'est pas admis :

Les cartons souillés tels que briques de lait, berlingots, cartons de pizzas, etc... sont à mettre dans un sac taxé.